

Monsieur le président du groupement de la Hétraie,

Pour faire suite à mon courriel du 29 Octobre et de l'échange que j'ai eu avec Guy DUSSEAUX à propos de ma demande de suspension des prélèvements prévus par la LNTT vers les clubs du CD76TT. Après avoir pris renseignements et l'explication des flux financiers fédéraux et un échange téléphonique avec Guy DUSSEAUX les séquençements des flux financiers sont les suivants : .

Les flux financiers FFTT --> la LNTT :

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
ACOMPTE N°1 : 10 % du montant total des versements de la saison 2019/2020	31/07/20
ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total des versements de la saison 2019/2020	30/09/20
ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total des versements de la saison 2019/2020	30/11/20
FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31/12/2020 (Affiliations, licences, mutations, critérium fédéral, Ping Pong Mag)	15/01/21
FACTURE N°2 : MUTATIONS — CLOTURE AU 31/03/2021	15/04/21
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30/06/2021 (Affiliations, licences, critérium fédéral, Ping Pong Mag)	31/07/21

La base de calcul pour les 3 premiers appels de fond d'acompte sont déterminés sur les flux de la saison n-1 (saison précédente)

A ce jour la LNTT à donc déjà réglé les 40 % sur la base de la saison n-1, toutes les instances de la communauté associative pongiste en sont au même point : " même en réduisant la voilure " il reste des charges fixes à assumer ils est bien évident que tout celles ci ne peuvent supporter les débours sans avoir un minimum de rentrées.

Pour être complet les flux financiers LNTT --> Les CLUBS sont les suivants :

3) – Paiement des licences

Le règlement financier des licences s'effectue par prélèvement du compte du club à des dates fixes de l'année :

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
FACTURE N°1 : licences validées jusqu'au 15 Octobre 2020	30/10/20
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 31/12/2020 (solde : affiliation, licences, mutations, critérium fédéral, ping pong mag)	15/01/21
FACTURE N°4 : POINT FINANCIER AU 30/06/2020 (solde)	30/06/21

⇒ 10 jours avant l'échéance la ligue communique au club le montant prélevé ainsi que la date du prélèvement.

Sachant aussi que pour être totalement complet que la part licence permet aussi une reversion, vers la FFTT, la LNTT comme indiqué mais aussi vers le CD76TT (colonne Dpt) dans les proportions suivantes :

2 - LICENCES

Traditionnelles

V/S/J

C/M

B/P

Promotionnelles

V/S/J

C/M/B/P

Saison 2020/2021			
FFTT	Ligue	Dpt	Total
22,15 €	25,20 €	12,00 €	59,35 €
13,15 €	18,30 €	8,85 €	40,30 €
13,15 €	5,00 €	8,20 €	26,35 €
7,40 €	5,55 €	5,20 €	18,15 €
3,50 €	5,05 €	3,50 €	12,05 €

Je confirme le contenu du courriel pour ce qui concerne les facturations et les prélèvements pour les actions et épreuves du CD76TT n'ayant pu avoir lieu, ceux ci sont reportés.

La situation est donc difficile en ce début de saison voir incertaine pour quelque temps et ce pour toute la communauté pongiste, si vous rencontrez des difficultés par rapport à cette facturation je vous engage à faire la démarché auprès de la LNTT par un courriel à :

- Le secrétariat de la LNTT : lntt@orange.fr

pour demander à reporter le règlement de cette première facture.

Pour ma part je suivrais attentivement l'évolution de la situation afin d'essayer d'anticiper et proposer des solutions, **en concertation avec les autres instances si possible**, afin que tous nos clubs avec leurs adhérents passent cette période, pendant laquelle nous devons être solidaires, du mieux possible et de préserver les intérêts de la communauté pongiste et du Tennis de Table, pour un redémarrage que nous espérons dès que possible bien sur en toute sécurité sanitaire. ;

Restant à votre service recevez mes salutations et mes encouragements.

Bien à vous et protégez vous bien .

Patrick LEVÉE

Président du CD76TT"

Le 29/10/2020 à 14:13, Patrick LEVÉE a écrit :

Monsieur le président du Groupement La Hétraie,

Veillez m'excuser du délai mis à vous répondre mais afin d'être complet j'attendais l'intervention du président de la république d'hier soir, le confinement décidé par les autorités pouvant être reconductible, même si nous n'avons pas les détails ni les arrêtés préfectoraux d'application sur lesquels viendront immanquablement s'ajouter les décisions et arrêtés municipaux on peut d'ors et déjà avoir de sérieux doutes sur la suite de la phase 1 de nos compétitions (des décisions ou orientations fédérales présent en étroite concertations avec tous, je dis bien tous les organes déconcentrés , devraient nous permettre d'y voir plus clair à très court et moyen terme).

La prise d'arrêtés par le préfet de Seine Maritime qui sont depuis le 16 Octobre compliquant encore plus l'organisation de ce début de saison à tous les niveaux et pour toutes les activités pongistes puisque certains clubs de la métropole Rouennaise n'ont même pas pu ouvrir leur salle depuis mars dernier, de plus les décisions adaptées " à la carte " des conditions sanitaires rendait l'équité sportive difficilement tenable ce qui a amené les CD76TT à s'adapter en faisant jouer tout ce qui pouvait l'être dans un soucis de sécurité sanitaire et d'égalité des chances mais cet arrêt brutal du au nouveau confinement aura raison de notre volonté .

Toutes les épreuves et actions du CD76TT sont donc suspendues au moins jusqu'à début décembre, les activités des clubs devront aussi être arrêtées, (il subsiste, à l'heure où je rédige ce courriel, néanmoins une réponse à avoir par rapport aux activités exclusivement destinées aux mineurs qui étaient autorisées pour les zones d'alerte renforcée sous couvre feu qui pouvaient se tenir ?).

Je partage votre inquiétude sur le devenir des clubs mais tous sont indispensables au maillage territorial qui permettra de redémarrer dès que cela sera possible et j'y ajoute les difficultés des instances pongistes car le séisme qui s'annonce va toucher tout le monde.

Je partage aussi le questionnement des vos licenciées et licenciés qui s'étaient engagés avec confiance pour cette nouvelle saison il va aussi falloir y répondre et être pragmatique. Nous sommes dans le milieu associatif nous devons donc raisonner " collectivement " de la FFTT jusqu'aux licenciées et licenciés car je l'ai rappelé maintes fois, **nous ne nous en sortiront qu'en étant toutes et tous solidaires et solidaires de toutes et tous , dans toutes les instances du monde associatif pongiste** sur les mesures à prendre qui devront être, bien sûr coordonnées.

Après consultation de notre trésorier général du CD76TT Philippe HAMARD, les facturations et les prélèvements pour les actions et épreuves Départementales n'ayant pu avoir lieu sont suspendus.

Après échange téléphonique avec le président de la LNTT Guy DUSSEAUX, je lui ai demandé la même suspension pour les clubs du CD76TT, pour ce qui concerne les licences, le critérium, etc.... (pour ces redevances une quote part est ainsi destinée à la FFTT et au CD76TT, ce qui renforce ma demande de coordination de nos actions).

Je mets en copie de ce courriel Monsieur le président de la FFTT afin de le sensibiliser aux problématiques des clubs, des instances déconcentrées, pour une prise en compte globale et coordonnée de nos actions.

Depuis le début de la semaine de nombreux clubs m'ont fait remonter leurs difficultés actuelles et à venir, je me permets donc, monsieur le président du groupement la hétraie, de diffuser ma réponse à tous les élus du CD76TT, vers tous les clubs seinomarins à l'initiative du secrétariat du CD76TTet aussi via nos canaux de communication dématérialisés par David TSULTEK en charge de la communication.

Recevez, monsieur le président, mes salutations sportives les plus amicales en ces temps où nous allons devoir nous " serrer les coudes, " je ne manquerais pas de revenir vers vous dès que j'aurais de plus amples informations.

Bien à vous, à vos licenciés et licenciées, à vos encadrants ainsi qu'à tous les bénévoles qui œuvrent jours après jours pour le bien du Tennis de Table.

Protégez vous bien

Patrick LEVÉE

Président du CD76TT



Le 26/10/2020 à 08:57, LNNT-Ligue de Normandie Tennis de Table a écrit :

----- Message transféré -----

Sujet : Demande d'informations

Date : Sun, 25 Oct 2020 11:01:17 +0100

De : Maximilien Lambart <maxilambart@gmail.com>

Pour : CD76TT Secrétariat <CD76TT.SECRETARIAT@orange.fr>

Copie à : LNNT-Ligue de Normandie Tennis de Table <lnnt@orange.fr>

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer ce message en tant que président du groupement La Hêtraie (09760390) d'un petit club de Seine-Maritime.

Je vais me faire le relais de mes licenciés dans cette missive.

Comme vous le savez, le département de la Seine-Maritime est passé en zone couvre-feu et la pratique du sport en salle est donc de nouveau interdite pour les adultes sauf dérogation ce qui n'est pas le cas de mes licenciés.

En annonçant cette nouvelle, j'ai donc eu comme réaction de la plupart de mes licenciés une demande de compensation car ils ont déjà payé leurs licences pour l'année. Ces derniers m'ont aussi demandé si la ligue et le CD76TT feront un geste.

Au travers cette demande, je tiens à vous exprimer ma plus profonde inquiétude pour la survie de mon club si rien n'est fait.

Je suis président d'une mini structure (20 licenciés) mais certains joueurs pensent à la suite et ils ne me renouvelleront pas leur confiance dans la prise d'une licence l'année prochaine sans un geste de votre part.

Notre sport est mis en danger par cette crise, le tissu associatif local (encore plus en campagne) est mis en danger.

Je tenais donc à vous faire part de mon inquiétude qui est aussi financière car nous vivons seulement de nos licences et d'une petite subvention départementale et communale. Les sponsors sont extrêmement compliqués à trouver et la survie du club est un enjeu majeur des prochains mois.

Comptant sur une réponse de votre part à ce cri d'alerte,

Bonne journée,

Maximilien Lambart
Président du GOHTT

